

3 janvier 2012

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 7 novembre 2007 de M^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Anne-Marie Gisler, MM. Thierry Piguet et Jean Sanchez, renvoyée en commission le 12 mars 2008, intitulée: «La rade en rade».

Rapport de M^{me} Salika Wenger.

La commission s'est réunie les 15 avril, 3 juin, 17 juin, 2 septembre et 23 septembre 2008, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys.

Rappel de la motion

Considérant:

- la dernière campagne électorale municipale au cours de laquelle l'ensemble des partis politiques se sont engagés en faveur d'un projet concerté pour la rade, prenant en compte:
 - un meilleur accès au lac,
 - le réaménagement des circulations piétonnes et cyclistes,
 - la nature et l'implantation des édifices,
 - la problématique des installations portuaires;
- le concept du plan lumière;
- la nécessité de réunir les partenaires sécuritaires;
- la suspension des différents groupes de travail traitant du sujet.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter un état de situation des travaux à ce jour;
- de lui indiquer les partenaires et mandataires associés au projet et le fonctionnement de la concertation.

CM. L'idée de cette motion est née en commission après qu'il eut été constaté que les réunions entre la Ville, le Canton et les milieux concernés ne s'organisaient plus. Elle ajoute que la démarche proposée permettrait en outre de s'adresser au Canton. Elle rappelle alors les éléments de réflexion concernant la rade et rappelle que la Ville n'a pas la compétence sur tous les aspects. Elle ajoute que l'urgence à l'égard des candélabres qui a été votée il y a quelque temps relève de la prise d'otage et elle regrette qu'il n'y ait pas de concept global de proposé. Elle termine en mentionnant que le but est donc de savoir de quoi il retourne.

CM. Souscrit pleinement à cette déclaration et signale ensuite avoir constaté que le projet de l'OMC posera un énorme problème d'accès au jardin botanique puisqu'il est question de sécuriser le parc Barton.

La présidente mentionne que ce site n'est pas dans le périmètre de la rade.

M^{me} Brunier mentionne alors que «réunir les partenaires sécuritaires» est une terminologie particulière.

CM. Un projet existe afin de réunir les pompiers, les sauveteurs et la police sur le même site. Il remarque que ce projet est toutefois bloqué depuis trois ans.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M. Jean-Pierre Zoller, chef de Service du génie civil, et de M. Dominique Matthey, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

M. Pagani prend la parole et rappelle que le projet relevant de la proposition PR-364 aurait pu aller en votation populaire, ce qui aurait finalement imposé les nouveaux pavillons sur l'ensemble de la rade, au mécontentement de la moitié de la population. Il ajoute avoir voulu rouvrir ce dossier en prenant une responsabilité téméraire mais il pense que cette nouvelle démarche est nécessaire. Il rappelle que la réappropriation de l'eau semble en effet légitime. Il précise que c'est cet aspect qui doit débiter la réflexion, la question des stands de glace pouvant être réglée dans un second temps. Il déclare ensuite que les locataires de l'espace public ne doivent pas avoir de privilèges, raison pour laquelle il espère qu'un consensus sera dégagé. Il termine en mentionnant qu'il appartient maintenant à la commission d'accepter ou de refuser le projet «Pagani» et de retirer le projet précédent.

M. Matthey prend la parole et rappelle que les quais et les promenades étaient jadis libres et que les perspectives sur le lac étaient ouvertes, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il ajoute qu'il en va de même pour le quai marchand des Pâquis qui s'est transformé en parking. Il mentionne que le Jardin anglais est également dénaturé, tout comme le quai des Eaux-Vives qui présente des conteneurs à ordures et des édicules disgracieux. Il évoque ensuite les pavillons actuels et déclare qu'ils bloquent la vue sur le lac. Il remarque en outre que la signalétique de la CGN a été étudiée et qu'il a été demandé à la CGN de revoir son concept. Il signale encore que les terrasses de ces pavillons sont bordées de palissades permettant de protéger les clients du flux des piétons, et non de la bise. Il remarque que ces palissades créent des espaces où les exploitants se sentent chez eux et

déposent nombre d'objets secondaires. Il précise que cela entraîne une occupation disproportionnée. Il mentionne également que l'esthétique de ces lieux est très discutable. Il ajoute que les vues sont masquées et que la déambulation est parfois difficile. Il précise que les perspectives sont également obturées. Il mentionne que les pavillons actuels nuisent donc à la qualité de la rade et qu'il convient de trouver des solutions pour remédier à cette situation tout en conservant des pavillons qui participent à la vie de la rade.

Il expose le nouveau concept qui consiste à libérer la promenade de tout ce qui l'encombre, à déplacer les buvettes au bord de l'eau, et à disposer les petits pavillons (billetteries et souvenirs) en bordure de la promenade, au droit de l'activité qu'ils desservent. Cette systématique permettra aux usagers de se repérer facilement. Il rappelle en outre que la rade présente des configurations très différentes avec des quais hauts et bas, et plus ou moins larges, ce qui signifie qu'il est donc nécessaire de s'adapter. Il explique que le principe est d'agrandir au maximum les zones de promenades et de récupérer les vues. Il précise que les pavillons seraient ainsi déplacés au bord de l'eau sur les quais bas. Il rappelle que la proposition PR-595 prévoit d'aménager les nouveaux lieux et d'y installer les pavillons actuels, de manière adaptée à la configuration des lieux. Il signale que le nouveau type de pavillon serait développé en parallèle afin de remplacer les modèles actuels. Il précise que le pavillon de Baby-Plage ne sera pas déplacé.

M. Megevand intervient et déclare que les raccordements en eau des pavillons ne sont pas conformes selon les SIG. Il ajoute qu'il est donc prévu de remettre en ordre le réseau et les raccordements.

M. Matthey en vient ensuite au site du jet d'eau qui comporte deux pavillons, celui du jet d'eau et le pavillon prototype (bronze). Il montre sur une carte que celui du jet d'eau serait déplacé au bord de l'eau, et que les deux pavillons seraient disposés parallèlement à la rive pour permettre la vente de glaces à l'emporter côté promenade. Il est aussi prévu de poser un pavillon de toilettes publiques sous les arbres, au bord de la route.

M. Matthey en vient ensuite au site du jet d'eau qui comporte deux pavillons. Il montre sur une carte que ces derniers seraient disposés autrement, tout comme les toilettes publiques.

M. Megevand remarque qu'il est nécessaire de faire un raccordement des eaux usées sans pour autant faire de fouille pour le premier pavillon. Quant aux toilettes, il sera également nécessaire de faire le raccord sur le collecteur. Il mentionne qu'une fouille serait tout de même nécessaire pour l'eau du premier pavillon et des toilettes. Il évoque également l'électricité et déclare que des conduites existantes seraient utilisées en partie. Il précise que ce projet s'élève à 180 000 francs. Il ajoute que le pavillon du quai marchand des Eaux-Vives vien-

dra remplacer le pavillon prototype qui sera abandonné. Il mentionne que le quai marchand n'aura donc plus de pavillon.

M^{me} Giraud signale que des solutions ont donc été trouvées pour chaque site.

M. Matthey explique ensuite que le site du Jardin anglais ne permet pas d'y installer un pavillon avec terrasse, raison pour laquelle il sera disposé entre le jet d'eau et Baby-Plage, à l'emplacement existant sur le quai haut, si l'exploitant souhaite toutefois une terrasse. Il déclare ensuite que les trois pavillons se trouvant vers le débarcadère de la CGN seront repoussés vers l'intérieur du parc, en bordure du flux des piétons. Il précise que des ajouts et des suppressions de pelouse seront nécessaires. Il en vient ensuite à la rotonde du Mont-Blanc expliquant que les buvettes et leur terrasse seront déplacées le long du parapet au bord de l'eau et les petits pavillons (billetteries et souvenirs) en bordure de la promenade, au droit de l'activité qu'ils desservent.

M. Megevand remarque ensuite que les raccords seront plus compliqués puisque le périmètre est plus grand. Il décrit alors le cheminement des différents raccords en indiquant que le coût s'élève à 270 000 francs, soit 1100 francs le mètre linéaire.

M. Matthey ajoute les deux exploitants installés sur le quai promenade entre les rotondes du Mont-Blanc et des Bains des Pâquis seront descendus sur le quai marchand des Pâquis.

M. Megevand signale que des secteurs de ce périmètre sont en pavés et que les distances sont relativement longues, ce qui explique l'importance des coûts, soit 280 000 francs. Il remarque que l'estimation des honoraires des géomètres est faite en fonction des heures de travail.

La présidente demande quel est le statut du parking du quai marchand des Pâquis.

M. Matthey répond que ce parking a 31 places à 6 heures pour les ayants droit, tout en ne possédant pas de système d'identification.

La présidente demande s'il a été dit à l'exploitant qui aurait acheté une tente plus grande que ce n'était pas une bonne idée.

M. Matthey déclare que c'est le Service du domaine public qui peut répondre à cette remarque.

La présidente demande ensuite ce qu'il en est des Services industriels de Genève.

M. Megevand répond que certains exploitants ne sont pas en conformité puisqu'ils utilisent les systèmes d'arrosage.

CM. La suppression du premier pavillon et du pavillon du Jardin anglais a pour conséquence que tout un secteur sera dépourvu de kiosques. Cela ne pose-t-il pas un problème à l'égard de l'offre pour la population?

M. Matthey répond qu'il n'y a pas plus ni moins de pavillons dans le Jardin anglais.

CM. Les exploitants ont-ils donné leur accord pour les nouveaux emplacements?

M. Pagani répond que la situation change et qu'il est nécessaire de trouver des solutions. Il ajoute que le seul point délicat relève de la zone de sécurité pour les fêtes de Genève. Il précise que la rocade qui est proposée semble en l'occurrence judicieuse. M. Pagani explique aussi qu'une expertise est en cours pour les toilettes. Il remarque que la commission devra donner son avis à cet égard. Il ajoute qu'il sera ainsi nécessaire de travailler au coup par coup pour ces toilettes.

CM. Qu'en est-il des cabanes de pêcheurs et du centre sécuritaire?

M. Matthey répond que ce dossier est dans les mains du Département des institutions; de plus, la distance entre les nouvelles terrasses et le bord de l'eau est variable. Il restera un espace pour déambuler au bord de l'eau.

CM. Evoque alors le site du monument national et rappelle que la Ville avait accepté l'agrandissement de la Potinière à condition que le glacier soit supprimé.

M. Matthey répond qu'il ne s'agit pas d'un glacier mais des deux kiosques de souvenirs et de la billetterie de la CGN déjà présents.

CM. Existe-t-il un risque d'inondation si les terrasses sont plus proches du lac?

M. Matthey répond par la négative.

M. Pagani signale alors avoir écrit à l'AGESL afin de confirmer la collaboration qui sera faite. Il ajoute qu'il n'acceptera pas de donner aux exploitants plus de privilèges qu'aux autres utilisateurs du domaine public.

Audition de M. Jean-Michel Caillat, président de l'Association suisse romande des professionnels du nautisme, et de M. Patrick Eperon, secrétaire de l'Association suisse romande des professionnels du nautisme, de MM. René Odier et Jean Psaros, membres de l'Association suisse romande des professionnels du nautisme

M. Caillat prend la parole et remercie la commission pour son ouverture. Il déclare alors que son association est en faveur du réaménagement de la rade mais

que les modalités d'application posent quelques problèmes. Il précise qu'il s'agit surtout des accès routiers aux chantiers navals qui posent problème.

M. Eperon remarque que l'association se demande ce qu'il en est du remplacement des activités sur les quais. Il ajoute que le réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives inquiète tout particulièrement les utilisateurs actuels. Il se demande également quel est le planning et les nuisances entraînées par les fouilles qui sont envisagées.

M. Caillat ajoute que la zone en question débute au Jardin anglais et va jusqu'à la digue du jet d'eau, une zone où se concentre toute l'activité d'entretien des bateaux. Il précise qu'il n'y a pas de problème pour les quais des Pâquis. Il signale ensuite qu'il semblerait que le glacier de la Pierre du Niton viendrait s'installer vers la Neptune, ce qui pose un problème de sécurité puisque les convois passent par cet endroit. Il remarque encore que l'association est ouverte à un déplacement de toute cette zone vers un autre site, comme le Vengeron par exemple.

La présidente signale que la commission retransmettra les questions à qui de droit. Elle mentionne ensuite qu'il n'y aura pas de glacier sur le quai marchand des Eaux-Vives. Elle ajoute qu'il y aura par contre des kiosques du côté du quai marchand des Pâquis.

CM. Quelles relations entre le Canton et la Ville?

M. Caillat. Les relations concernaient plutôt la sécurité et le trafic. Des rapports ont également eu lieu avec M. Hediger en son temps, ainsi qu'avec la Capitainerie cantonale et la commission des ports.

M. Caillat. Le Vengeron est un vieux dossier mais il remarque qu'aucun projet n'est en cours. Il rappelle toutefois que l'Etat est propriétaire de ces terrains.

M. Caillat. D'autres communes dans le canton n'ont pas été contactées dans le but d'abriter des activités sur un nouveau site car presque tout le pourtour du lac appartient à des privés. Il précise en outre qu'une partie des activités se déroule à Versoix. Il déclare encore que la plupart des bateaux se trouvent vers la ville et il répète que le Vengeron serait un lieu idéal.

M. Odier remarque qu'il y aurait également le pavillon de Ruth qui serait envisageable mais il doute que les riverains soient d'accord.

CM. Ont-ils eu des résultats de la part des autorités?

M. Caillat répond que c'est le cas sur un certain nombre de demandes mais pas sur une délocalisation. Il rappelle ensuite que la Nautique va s'agrandir et qu'il serait envisageable de prendre le train en marche.

CM. L'association est d'accord de tout déplacer, même la grue.

M. Caillat acquiesce mais il mentionne qu'il est important de trouver des solutions de remplacement.

M. Odier remarque par ailleurs que les gens aiment se promener pour voir ces activités. Il ajoute qu'il y a également des manifestations nautiques à prendre en compte, d'autant plus que le lac est très attractif pour les régates.

M. Caillat pense qu'il serait nécessaire de développer ce point. La commission étudie un déplacement de ces activités. Il ajoute que la cohabitation avec les autres utilisateurs devient en outre de plus en plus difficile sur l'emplacement actuel.

Audition de M. R. Riat, M. Ph. Schroeter, M^{me} S. Roulin et M. G. Urben, représentants AGESL (exploitants-glaciers)

M. Riat prend la parole et déclare que M. Pagani a envoyé un fax le matin même, un fax qui comporte des informations exactes mais également des mensonges. Il rappelle alors la motion 1734 du Grand Conseil du 21 décembre 2007, une motion qui a été renvoyée au Conseil d'Etat. Il mentionne, à l'égard de la motion municipale, que de nombreux contacts ont été pris avec M. Pagani et M. Maudet dès l'été 2007. Il signale, cela étant, que les déplacements des pavillons ne semblent pas encore avoir été arrêtés. Il déclare ensuite que les utilisateurs sont confrontés à trois départements différents, ce qui n'est évidemment pas fait pour les rassurer. Il évoque ensuite les nouveaux pavillons et mentionne que le modèle laisse sceptique plus d'une personne. Il répète que le flou autour de ce projet est très important et très inquiétant. Il pense que la Ville confond la notion de concertation avec la notion d'information, et que la table ronde qui a été proposée n'a pas vu de suite de la part de M. Pagani. Il a l'impression en fin de compte que la Ville fera ce qu'elle souhaite et qu'elle ne tiendra pas compte des remarques du Conseil municipal.

M. Urben mentionne ensuite que l'on ne peut être que favorable au déplacement des pavillons au bord de l'eau. Il précise cependant qu'il n'y en aurait que trois, les autres étant déplacés seulement de quelques dizaines de mètres. Il aimerait savoir en l'occurrence quelles seront les places que les exploitants occuperont, notamment les exploitants de ces trois sites déplacés au bord de l'eau. Il regrette donc de ne pas avoir plus de précisions pour le moment. Il signale ensuite que le problème des autocars risque d'apparaître tôt ou tard et il pense que le quai marchand des Pâquis devrait être complètement piéton. Il se demande encore ce qu'il en sera des deux manèges. Il évoque ensuite le problème de conflit entre les pavillons et la période d'hivernage des bateaux, puisque le quai marchand est utilisé à cette fin. Il signale également que la gestion du terrain est un problème

puisque la Ville et le Canton sont les deux entités en charge. Il pense en outre que l'AGESL devrait pouvoir participer à la conception des édicules.

M. Riat. Le déplacement au bord de l'eau est une proposition qui a été acceptée. Il ajoute qu'il avait été suggéré de réaliser un partenariat public-privé mais que cette démarche n'a pas été retenue. Il rappelle ensuite que depuis 2002, les exploitants ont reçu l'information de ne plus investir d'argent dans leur matériel et il craint que la dégradation progressive et inéluctable des pavillons entraîne une réaction de la part de la Ville. Un partenariat public-privé serait une bonne chose. Il ajoute qu'il serait en outre nécessaire de laisser un peu de temps à quelques exploitants mais il remarque qu'il serait envisageable d'en réduire le nombre. Il rappelle par ailleurs que les exploitants avaient proposé des plans pour un nouveau pavillon, mais il mentionne que ce projet n'a pas eu de suite de la part de la Ville.

M. Urben pense également que le déplacement des pavillons serait une bonne chose. Il ajoute qu'il serait toutefois nécessaire que les utilisateurs aient la propriété, du moins partiellement, des nouveaux pavillons. Il précise que les exploitants n'ont pas confiance en la Ville qui propose d'entretenir elle-même ces pavillons. Il évoque à cet égard la «ferrazINETTE» qui n'a pas été entretenue et qui, en deux ans, se retrouve dans un état bien plus délabré que certains pavillons vieux d'une quinzaine d'années.

CM. Les exploitants n'entretiendront donc pas ces pavillons s'ils en étaient locataires?

M. Urben répond par la négative en rappelant que l'entretien est très onéreux. Il ajoute que le simple déplacement des pavillons coûte cher. Il précise être certain que le déplacement de la «ferrazINETTE» a coûté bien plus cher que le déplacement d'un pavillon opéré par son exploitant. Il craint en outre que les potentiels locataires se contentent d'un matériel basique.

CM. Le Conseil administratif entend retirer sa propre proposition et elle mentionne que les remarques des exploitants semblent avoir été prises en compte. Elle ne comprend donc pas le sentiment des exploitants à l'égard du Conseil administratif.

M. Riat répond que la recommandation du Conseil municipal au Conseil administratif de ne faire qu'un avant-projet et de prendre contact avec les utilisateurs n'a pas été suivie par le Conseil administratif. Il ajoute que la «ferrazINETTE» s'est révélée inappropriée pour les lieux malgré toutes les remarques qui avaient été émises. Il termine en mentionnant que les architectes de M. Ferrazino les avaient traités avec une telle arrogance qu'ils refusent à présent de traiter avec eux. Il craint en fin de compte que le Conseil municipal ne se fasse promener par le Conseil administratif une nouvelle fois.

CM. Un exploitant aurait acheté l'année passée une nouvelle tente très importante.

M. Riat répond avoir appris incidemment ce fait mais il se demande ce que les exploitants sont censés faire lorsque leur tente tombe en morceaux et que la Ville leur interdit de nouveaux investissements. Il répète ne plus avoir confiance dans le Conseil administratif, à l'exception de M. Maudet qui a la correction de répondre.

M. Riat précise que M. Hediger avait promis que les exploitants n'arrêteraient pas leur activité. Il ajoute qu'il semblerait qu'il existe une liste d'attente secrète à l'égard de ces exploitations.

CM. Le matériel actuel ne semble pas correspondre avec les principes du développement durable.

M. Urben répond que les autorisations de six mois à titre précaire ne permettent pas d'acquérir du matériel plus écologique.

CM. Les exploitants n'ont donc pas le droit de faire d'investissement? Les frigos qui se trouvent derrière les pavillons sont une obligation: seront-ils contrôlés?

M. Riat répond que c'est la Ville qui doit exercer cette surveillance. Il rappelle alors que la Potinière, lorsqu'elle fonctionne bien, installe aussi des frigos à l'extérieur. Il ne croit pas que la Ville montre l'exemple dans ce cas.

CM. Les autorisations des exploitants sont-elles à durée limitée?

M. Urben répond par la négative et mentionne qu'il est nécessaire de redemander les autorisations tous les six mois. Il n'y a jamais eu de refus mais il arrive que l'autorisation arrive la veille de l'ouverture.

CM. Tous les exploitants appartiennent-ils à l'AGESL?

M. Urben répond qu'un exploitant du Jardin anglais ainsi qu'un loueur de bateaux n'appartiennent pas à l'association.

CM. Etonné par le traitement que le Conseil administratif réserve aux exploitants, il se demande si ces derniers ont déjà pensé à faire une pétition.

M. Riat acquiesce en déclarant qu'elle a été envoyée au Conseil administratif ainsi qu'au Conseil municipal. Il pense en l'occurrence que ce dernier a classé cette pétition. Il ajoute que le Conseil administratif n'a quant à lui jamais donné de réponse. Il déclare alors qu'il enverra à la commission les différents documents inhérents à ce dossier. Il signale encore qu'une séance s'est déroulée avec M. Brühlhart afin de trouver un terrain d'entente sur le mobilier qui sera installé.

Attention: Cet objet étant largement réalisé, il ne nous a pas semblé important de retransmettre toutes les discussions de la commission. Celles et ceux qui aimeraient plus de détails sont invités à se rendre sur le site de la Ville où ils trouveront toutes les notes de séances concernant cet objet.

Amendements proposés pour la M-738:

Invite 2: «d’inviter le Conseil d’Etat à aller de l’avant sur le projet du poste réunissant les partenaires sécuritaires».

Invite 3: «de tenir le Conseil municipal informé, au moins deux fois par an, de la collaboration entre les différents partenaires et de l’état d’avancement des projets».

Vote:

La motion M-738 ainsi amendée est votée à l’unanimité des présents (3 S, 3 Ve, 2 AGT, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter un état de situation des travaux à ce jour;
- d’inviter le Conseil d’Etat à aller de l’avant sur le projet du poste réunissant les partenaires sécuritaires;
- de tenir le Conseil municipal informé, au moins deux fois par an, de la collaboration entre les différents partenaires et de l’état d’avancement des projets.